

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
AFFECTATION DES RESULTATS 2022
BUDGET PRIMITIF 2023**

**Rapport de présentation
Conseil municipal du 03 avril 2023**

Préambule

Le rapport ci-après, présente simultanément, l'analyse du compte administratif de l'exercice 2022, son résultat et affectation sur le budget 2023, ainsi que le budget primitif pour 2023, conformément au débat sur les orientations budgétaires du 13 février dernier.

Toutefois, chaque étape fait l'objet d'une délibération spécifique.

Outre le code général des collectivités territoriales qui prévoit les principes généraux, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit toutes les procédures financières du secteur public local, en s'inspirant largement du plan comptable des entreprises.

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité nécessaire, à la mise en œuvre des activités de service public.

L'acte de prévision est le Budget primitif (BP). L'acte de réalisation est le compte administratif (CA).

Le budget distingue obligatoirement, des opérations réelles et des opérations d'ordre :

- Les opérations réelles correspondent aux opérations qui donnent lieu à des paiements ou à des encaissements. Elles ont un effet sur le résultat de l'exercice.

- Les opérations d'ordre se caractérisent par le fait qu'elles ne donnent lieu à aucun mouvement de trésorerie, c'est-à-dire d'encaissement ou de décaissement.

Elles correspondent toujours à la fois, à une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire d'une section à l'autre, ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Elles n'ont pas d'effet sur le résultat de l'exercice.

Les opérations d'ordre majeures sont les dotations aux amortissements et aux provisions, les travaux en régie, les opérations de plus ou moins-value sur cessions...

Le budget se compose de deux sections chacune équilibrée : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- La section de fonctionnement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année. Sont imputées également dans cette section les charges financières liées aux intérêts de la dette.

- La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.

Ainsi, le budget principal 2023 s'élève à 31 571 000 € dont 20 611 000 € au titre de la section de fonctionnement, et 10 960 000 € au titre de la section d'investissement.

SOMMAIRE

Chapitre 1 – Le compte administratif 2022 et l'affectation du résultat au budget 2023

I/ Le résultat du compte administratif 2022	p.4
II/ Son affectation au budget 2023	p.4

Chapitre 2 – Le budget 2023

I/ Le budget de Fonctionnement :	p.5
A) Les recettes réelles de fonctionnement	p.5
1/ Les impôts et taxes	p.6
2/ Les dotations et participations	p.6
3/ Les autres produits de fonctionnement courant	p.7
4/ Les atténuations de charges	p.8
B) Les dépenses réelles de fonctionnement	p.8
1/ Les charges à caractère général ou charges de gestion	p.8
2/ Les charges de personnel	p.9
3/ Les autres charges de gestion	p.9
4/ Les atténuations de produits	p.10
II/ La dette et son financement	
A) L'encours et l'annuité de la dette	p.11
B) Le financement du capital de la dette	p.11
III/ Le budget d'Investissement	p.11
A) Le programme d'équipement	p.12
B) Les recettes réelles d'investissement	p.13
1/ Le FCTVA	p.13
2/ Les subventions	p.13
3/ Les cessions	p.14
4/ La reprise de provisions	p.14
5/ L'emprunt	p.14

Chapitre 1 – Le compte administratif 2022 et l'affectation du résultat au budget 2023

I/ Le résultat du compte administratif 2022

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat excédentaire de 255 075,65 €, conformément à la décomposition suivante :

	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2022	18 754 034,79	19 820 705,46	1 066 670,67	4 232 580,22	3 951 978,78	-280 601,44
Résultat 2021		792 246,28	792 246,28	1 110 433,82		-1 110 433,82 (D)
Résultat brut 2022	18 754 034,79	20 612 951,74	1 858 916,95	5 343 014,04 (E)	3 951 978,78	-1 391 035,26
Restes à réaliser 2022				6 431 541,27	6 218 735,23	-212 806,04 (B)
Solde net	18 754 034,79	20 612 951,74	1 858 916,95	11 774 555,31	10 170 714,01	-1 603 841,30

(A) } Résultat 2022 : 255 075,65€ (C)

Le détail des réalisations est retracé dans les tableaux présentant le budget 2023.

II/ Son affectation au budget 2023

L'affectation du résultat 2022 se compose de deux parties :

1/ Une obligation : couvrir par le solde de fonctionnement (A) (1 858 916,95 €), le besoin de financement net en investissement (B) (1 603 841,30€)

2/ Un libre choix du conseil municipal : pour l'excédent (C) (255 075,65€), décider de son affectation :

- soit financement de dépenses exceptionnelles de fonctionnement
- soit l'affectation au financement des opérations d'investissement par inscription directe en recettes d'investissement
- soit l'affectation au financement des opérations d'investissement par inscription en recettes de fonctionnement et virement à la section d'investissement : **choix retenu pour 2023 par la collectivité**

Concrètement, les écritures d'affectation se décomposent comme suit :

1/ en dépenses d'investissement : Inscription du solde d'exécution d'investissement soit 1 391 035,26€ (D)

2/ en dépenses et recettes d'investissement : Inscription des restes à réaliser 2022 soit en dépenses 6 431 541,27€, et en recettes 6 218 735,23€ (E)

3/ en recettes d'investissement : Affectation en réserve de la part d'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement net de la section d'investissement soit 1 603 841,30€ (B)

4/ en recettes de fonctionnement : Inscription pour le solde, de l'excédent de fonctionnement soit 255 075,65€ (C)

Chapitre 2 – Le budget 2023

Le budget primitif 2023 est le quasi reflet des orientations et des projections 2023 présentées en conseil municipal du 13 février dernier. C'est pourquoi, les données exposées ci-après sont reprises de façon plus synthétique.

Le document réglementaire adressé par voie dématérialisée, dresse un état détaillé des prévisions budgétaires ainsi que des éléments de contexte en annexe (état des provisions, état de la dette, état du personnel, état des subventions, ventilation des budgets par activités...).

I/ Le budget de Fonctionnement : 20 611 000€

Le budget en fonctionnement 2023 (opérations réelles + opérations d'ordre) se décompose de la façon suivante :

K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévu 2022	CA 2022	% Réal° 2022	BP 2023	Evol 23/22
Recettes	19 738	18 185	19 960	20 245	20 613	101,8%	20 611	0,0%
Recettes réelles	17 454	16 939	18 116	18 590	18 632	100,2%	18 901	1,4%
Remboursement COVID		57	457	14	15	103,7%		
Cessions *	307	620	187	<i>prévu en invt</i>	292		<i>prévu en invt</i>	
Reprise provision	1 176			500	500		1 107	
Opérations d'ordre	389	317	323	348	381	109,5%	348	
Affectation du résultat N-1	412	251	877	792	792	100,0%	255	
Dépenses	19 738	18 185	19 960	20 245	20 613	101,8%	20 611	0,0%
Dépenses de gestion	16 260	15 002	16 072	17 708	17 582	99,3%	18 574	5,6%
Coût Covid		144	447	20	14			
Provision	0		500					
Charges financières	215	197	200	161	152	94,7%	169	10,9%
Opérations d'ordre	944	1 247	838	683	1 005		605	
Virement à l'investissement	2 319	1 595	1 902	1 674	1 859		1 264	

* Les cessions se prévoient en investissement et se réalisent en fonctionnement

A) Les recettes réelles de fonctionnement : 20 008 000€

Elles sont réalisées en 2022 à 100,2%. Pour 2023, hors reprise de provisions et remboursements covid antérieurs, elles évoluent de +1,4% par rapport au CA 2022.

K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévu 2022	CA 2022	% Réal° 2022	BP 2023	Evol 23/22
Impôts et taxes (<i>chap 73</i>)	12 796	12 886	14 364	14 781	14 832	100,3%	15 089	1,7%
Contributions directes	6 901	7 163	7 537	7 856	7 845	99,9%	8 359	6,6%
Dotation communautaire reçue	5 148	5 134	5 937	6 033	6 035	100,0%	6 021	-0,2%
Fiscalité indirecte	747	589	891	892	952	106,8%	709	-25,5%
Dotations et participations (<i>chap 74</i>)	2 106	2 128	1 491	1 466	1 593	108,7%	1 692	6,2%
DGF	481	441	437	367	362	98,6%	408	12,8%
Compensations fiscales	218	239	56	78	74	95,5%	82	11,0%
Participations partenaires	1 404	1 270	995	1 018	1 156	113,5%	1 200	3,8%
FCTVA fct	2	1	3	3	1	26,5%	2	176,4%
Dotation COVID		176						
Autres produits de fct courant (<i>chap 70 et 75</i>)	1 915	1 464	2 198	1 868	1 807	96,7%	1 665	-7,9%
Produits des services (<i>chap 70</i>)	1 560	1 151	1 470	1 525	1 539	100,9%	1 572	2,1%
Produits de gestion (<i>chap 75</i>)	355	269	272	335	260	77,7%	93	-64,3%
Dotation COVID (<i>chap 75</i>)		43	457	7	7	100,0%		-100,0%
Atténuations de charges (<i>chap 013</i>)	389	414	418	378	316	83,5%	370	17,2%
Produits exceptionnels (<i>chap 77 et 76</i>)	248	104	102	111	99	89,0%	85	-14,4%
Produits de fonctionnement courant	17 454	16 996	18 573	18 604	18 647	100,2%	18 901	1,4%
<i>dont remboursements COVID</i>	0	219 593	456 568	7 072	7 072	100,0%		
Produits de fonctionnement hors covid	17 454	16 776	18 116	18 597	18 640	100,2%	18 901	1,4%
Reprise de provisions (<i>chap 78</i>)	1 176	0	0	500	500	100,0%	1 107	
Total Produits de fonctionnement	18 630	16 996	18 573	19 104	19 147	100,2%	20 008	4,5%

Par ailleurs, en 2023, il est prévu conformément à la délibération présentée sur cette même séance, la reprise d'une provision de 1,107M€, pour le financement des investissements.

En effet, la cession foncière pour 2M€ initialement envisagée lors du DOB, sera encaissée en 2024. Dès lors, la proposition de financement des investissements 2023 repose sur une inversion des recettes 2024 en 2023 pour 2M€ (reprise de provision et emprunt).

1/ Les impôts et taxes : ces recettes présentent une réalisation de 100,3% en 2022 et progressent en 2023 de 1,7% par rapport à 2022

- Les contributions directes

En 2022, le produit fiscal encaissé est de 7,8 M€.

En 2023, la notification des bases prévisionnelles 2022, présente une évolution globale des valeurs locatives de +6,3%. Elle comprend notamment, la revalorisation des valeurs locatives décidées dans le budget de l'Etat, soit +7,1% pour les bases de foncier bâti habitation et des résidences secondaires.

Pour rappel, les bases de foncier professionnel sont exclues de cette revalorisation.

Le produit fiscal attendu pour 2023 est de 8,3 M€ (+6,6% par rapport à 2022).

- La dotation communautaire correspond au versement par Toulouse Métropole, de l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Elle s'est élevée à 6,03M€ en 2022.

Pour 2023, la dotation est prévue à hauteur de 6,02 M€ (5,4M€ pour l'AC et 0,61M€ pour la DSC).

- La fiscalité indirecte (droits de mutations, TLPE, taxe sur les pylônes)

En 2022, les droits de mutations ont été plus élevés (+0,68K€) que l'estimation qui avait, elle-même été relevée de + 170K€ en DM 1 de décembre.

Au global, ce sont 788K€ qui ont été encaissés.

Pour 2023, l'estimation repose sur des droits de mutation à niveau moyen (550K€) pour tenir compte du relèvement des conditions d'accès aux prêts immobiliers et du tassement du marché, une reconduction en valeur de la taxe locale sur les emplacements publicitaires (130K€), et de la taxe sur les pylônes (26 K€).

2/ Les dotations et participations : réalisées à 108,7% en 2022, elles évoluent en 2023 de + 6,2% par rapport à par rapport à 2022

- La DGF : en l'absence de notification, elle est estimée à ce jour à 408 K€, en progression de 12,8% par rapport à 2022.

Elle prend en compte la dynamique de la population notifiée à la commune au 1^{er} janvier 2023 (+476hbs) et pour la 1^{ère} fois, elle ne baissera pas pour financer la péréquation.

La DGF sera notifiée à la commune courant avril.

- Les compensations fiscales : elles ont connu une profonde mutation en 2021 en raison de la réforme de la fiscalité directe pour compenser la suppression de la TH dans les recettes communales.

Désormais, seules les compensations fiscales de taxe foncières sont constatées.

Pour autant, il ne s'agit pas d'une perte pour les communes qui sont compensées dans le cadre du transfert de la taxe foncière du département.

Le montant 2023 attendu est de 82 K€ et ont été notifiées à la collectivité en même temps que les bases fiscales.

- Les participations des partenaires :

En 2022, elles sont supérieures de 38 K€ par rapport au prévisionnel, en raison des nouvelles modalités financières du nouveau dispositif bonus territoire qui remplace le contrat enfance jeunesse (CEJ).

Si jusqu'à présent, le CEJ était encaissé en totalité l'année suivante, le bonus territoire, quant à lui, est versé sur la base d'un acompte de 70% sur l'année en cours, et le solde l'année suivante.

Ces modalités n'ont été communiquées que fin 2022.

En conséquence, le budget 2022 intègre le versement de cet acompte, non prévisible lors de l'établissement du BP 2022.

Pour 2023, elles sont évaluées à 1,2M€ en progression de 3,8%, du fait principalement,

=> du financement des activités enfance jeunesse de la CAF (prestation de service et bonus territoire)

=> de financements ponctuels tel l'audit pour le renouvellement de la CTG (80%), l'établissement d'un plan de gestion des espaces naturels

=> du financement du dispositif de recueil des demandes cartes d'identité et de passeports, pour lequel la commune s'est portée candidate

K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Evol 23/22
Frais de scolarité et périscolaires (ville de Toulouse et autres)	352	244	151	48	36	-26,7%
Etat - Subvention rythmes scolaires	56	56	54	43	60	39,5%
Etat - Dotations recensement et élections		6	6	8	2	-71,6%
Etat - Participation Espace France Services				30	39	30,0%
Subventions département école de musique	50	50	50	50	50	0,0%
Subventions département plan de gestion esp. Naturels					15	
Subventions CAF Multi accueil	557	522	379	510	443	-13,1%
Subventions CAF crèche familiale et lieu accueil enfant parent (LAEP)	138	177	117	130	168	29,0%
Subventions CAF Relais assistantes maternelles (RAM)	35	32	36	21	37	74,5%
Subventions CAF Convention territoriale globale CTG (2 postes de coordination)	54	61	61	76	76	0,0%
Contrats aidés	2	0	11	75	38	-49,1%
Subvention CAF contrat enfance	54	46	56	72	126	75,4%
Subvention CAF Audit CTG		12			29	
Participation Lycée (install. sportives)	46	20	12	32	32	0,3%
PLIE (plan local insertion par l'emploi)	35	40	49	45	40	-10,1%
Dotations élections et recensement	2	6	6	8	2	-71,6%
Subventions forum de l'emploi	7	0	7	7	7	0,5%
Subventions Festival des arts numériques	15	0				
Total	1 404	1 270	995	1 155	1 200	3,9%

3/ Les autres produits de fonctionnement courant : réalisés à 96,7% en 2022, ils baissent de 7,9% en 2023 par rapport à 2022

K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Evol 23/22
Produits des services et du domaine (chap 70)	1 560	1 151	1 470	1 539	1 572	2,1%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	355	269	272	267	98	-63,1%
Gendarmerie	62	67	65	21		
Poste	24	25	26	27	27	0,9%
Agence postale de Catala	12	13	13	13	14	6,1%
Altigone	253	141	135	182		
SPL Altigone - loyer annuel					12	
Les Halles de Gameville	0	20	30	19	33	75,0%
Bail l'Esquisse	3	4	4	4	4	0,0%
Maison de la périnatalité				2	10	329,8%
Total	1 915	1 420	1 741	1 806	1 670	-7,5%
Covid - ARS (agence régionale de santé)		43	457	7		

Le réalisé 2022 et la baisse en 2023 sont uniquement structurels car liés aux nouvelles modalités financières avec la SPL Altigone.

En effet, à compter du 1^{er} septembre 2022, il n'y a plus de flux financiers croisés (participation de la ville et reversement de recettes par Altigone). Seule une participation nette est désormais versée à la SPL par la ville, en contrepartie d'un loyer annuel de 12K€.

Le montant de la recette, comptabilisée en frais de gestion jusqu'alors, était de 240K€ pour 600K€ en participation de la ville.

Le budget 2023 se caractérise principalement par des recettes usagers en hausse :

- Une progression des recettes du guichet famille (restauration scolaire, petite enfance, école de musique) pour tenir compte de l'évolution des effectifs, et des nouveaux quotients familiaux
- La reconduction des inscriptions à la course des rivières et des châteaux avec un objectif de progression des participants (de 400 à 600)
- Une progression des recettes de locations de salle, avec la réouverture du château Catala notamment

4/ Les atténuations de charges : réalisés à 83,5% en 2022, elles évoluent de +17% en 2023

Les atténuations de charges, principalement, les remboursements effectués par l'assurance du personnel, ont été d'un niveau inférieur à la prévision initiale de 2022.

S'agissant d'une recette aléatoire, dans la mesure où elle dépend d'éléments extérieurs, elles sont évaluées pour 2023, en progression par rapport au réalisé 2022 (+50K€) pour tenir compte de régularisations 2022, encaissées en janvier 2023.

Elles sont prévues à hauteur de 370K€.

B) Les dépenses réelles de fonctionnement : 18 574 000 M€

Les charges de fonctionnement sont réalisées en 2022 à 99,2%.

Pour 2023, elles évoluent de +5,6% par rapport au CA 2022.

Elles prennent en compte les effets de l'inflation sur les achats, l'évolution de certains tarifs (denrées, énergie, matériaux...), la revalorisation du point d'indice à année pleine, l'ouverture du château Catala.

K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévu 2022	CA 2022	% Réal° 2022	BP 2023	Evol 23/22
Charges à caractère général (011)	4 747	3 709	4 384	5 355	5 264	98,3%	5 522	4,9%
Charges à caractère général - Covid		139	207	27	14	52,2%		
Charges de personnel (012)	9 903	9 626	10 054	10 723	10 722	100,0%	11 440	6,7%
Autres charges de gest° courante (65)	1 413	1 448	1 460	1 471	1 447	98,4%	1 451	0,2%
Autres charges de gest° courante - Covid		4	240					
Atténuations de produits (014)	190	200	179	138	138	99,7%	152	10,5%
Charges exceptionnelles larges (67 et 66)	8	18	-3	20	12	63,8%	9	-29,6%
Total Charges de fct courant	16 260	15 145	16 521	17 734	17 597	99,2%	18 574	5,6%
<i>Total Covid</i>		143	447	27	14	52,2%		
Total hors covid	16 260	15 003	16 074	17 707	17 582	99,3%	18 574	5,6%
Constitution de provisions (chap 68)	0	0	500					
Total Charges réelles de fonctionnement, hors dette	16 260	15 145	17 021	17 734	17 597	99,2%	18 574	5,6%

1/ Les charges à caractère général ou charges de gestion : réalisées en 2022 à 98,3%, elles progressent en 2023 de 4,9% par rapport au CA 2022

Pour rappel, ces dépenses concernent les moyens nécessaires à la mise en œuvre des services publics. : dépenses d'activités, d'entretien des équipements communaux et des espaces verts, de maintenance des matériels (de restauration, informatique), du parc automobile, d'énergies, de restauration (denrées alimentaires ...), de téléphonie, prestations de services, le marché de gestion de la salle de spectacle avec la SPL Altigone, la DSP périscolaire, et l'ALSH municipal, ...

La plupart d'entre elles, est déterminée en fonction de l'évolution des coûts énergétiques, et des revalorisations des marchés en cours.

Par ailleurs, elles évoluent du fait de l'application de nouvelles réglementations dans divers secteurs.

2022 est marqué par les 1^{er} effets de la crise énergétique et de l'inflation sur le cout des matières premières, des énergies, etc... et qui se poursuivent en 2023. Ces impacts ont été intégrés sur une année pleine à ce stade.

Au global, l'évolution de ces dépenses en 2023 prennent en compte :

- L'augmentation des prix issue de l'inflation sur l'ensemble des prestations et des clauses de révision des prix indexés sur l'inflation dans les marchés et contrats
- La réalisation d'un audit dans le cadre du renouvellement de la CTG (financement de la CAF pour 80%)
- Une progression des dépenses de restauration scolaire pour les adapter à l'évolution du nombre d'élèves, à l'introduction de produits locaux et bio (loi Egalim, qui impose depuis 2022, 50% de produits locaux dont 20% de bio), adossés à l'augmentation tarifaire des denrées
- Les actions du conseil local de prévention de la délinquance (CLSPD),
- La reconduction de la course nature des rivières et des châteaux, sur le format de l'édition 2022
- L'ouverture au printemps du château Catala,
- La réservation de 10 berceaux à la crèche « Maison Bleue », et de 3 berceaux à compter de mai 2023, à la crèche Toucan et Colibri
- La progression des dotations aux écoles en lien avec l'évolution des effectifs scolaires et l'ouverture de 2 classes en septembre 2023,
- La progression des frais de maintenance informatique et d'hébergements de logiciels
- Une progression des dépenses de formation en lien avec le plan de formation des agents
- La réalisation d'un diagnostic sur la TLPE en perspective d'une optimisation de cette ressource
- Le renouvellement de la DSP périscolaire au 1^{er} septembre 2023
- Les frais liés à l'ouverture d'une classe maternelle à H. Puis et principalement, la location d'algécos

2/ Les charges de personnel : réalisées en 2022 à 100%, elles progressent de 6,7% en 2023

Elles comprennent :

- La masse salariale (rémunérations) qui évolue chaque année en fonction de mesures catégorielles décidées par la loi de finances, de l'évolution des carrières, des différentes cotisations (Urssaf, caisses de retraite, centre de gestion) et des choix internes de gestion.
- L'assurance du personnel qui évolue selon l'évolution de la masse salariale. La collectivité a fait le choix de retenir un contrat groupé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.
- Les charges générales qui correspondent aux indemnités des régisseurs, du comptable public, aux publications de postes, et aux cotisations à divers services du centre de gestion (correspondant laïcité, déontologie...).
- D'autres charges : la médecine du travail, ...

En 2022, elles ont évolué notamment :

- du fait de la revalorisation au 1^{er} juillet de +3,5% du point d'indice, annoncé postérieurement au vote du BP. Le budget 2022 a été impacté pour près de 180K€, financés par DM par des économies sur d'autres postes de dépenses et des recettes complémentaires.
- des évolutions statutaires, non dépendants de choix de la collectivité : évolution des carrières, des cotisations, du taux de l'assurance du personnel issu du nouveau contrat de groupe, de la poursuite des réformes statutaires, des contributions au centre de gestion (formation professionnelle, mission référent alerte éthique et laïcité, service de prévention),
- de choix propres à la collectivité, et notamment, la revalorisation de certains régimes indemnitaires, des recrutements nécessaires à la mise en œuvre des PP et de l'organigramme, l'indemnisation des agents mobilisés sur l'organisation élections départementales et régionales,

Pour 2023, conformément aux détails présentés dans le rapport du DOB, elles intègrent :

- La répercussion de l'augmentation de la valeur du point en année pleine, évalué à près de 400K€
- La revalorisation du SMIC de 1.81 % au 1^{er} janvier 2023 impliquant la revalorisation de l'indice minimum des traitements dans la fonction publique
- le G.V.T (Glissement Vieillesse Technicité) à 1% de la masse salariale et destiné à financer le déroulement de carrières, les avancements, les mobilités qui interviennent en cours d'exercice, sans en connaître précisément leur montant au moment de la prévision budgétaire
- l'actualisation de la cotisation de l'assurance du personnel, calculé sur le traitement brut et donc impacté par la revalorisation du point d'indice de 2022

3/ Les autres charges de gestion : réalisées en 2022 à 98,4%, elles sont stables en 2023 : 1,45M€

En 2022, elles sont conformes à l'estimation. Seule la subvention complémentaire de 20K€ envisagée au CCAS pour une éventuelle externalisation du portage des repas à domicile, n'a pas été nécessaire ; le service n'ayant pas évolué.

Pour 2023, elles intègrent notamment :

=> **Sur les subventions :**

- Un abondement de la subvention d'équilibre au CCAS de +30K€, pour l'équilibre de ce budget qui est également impacté par les effets de l'inflation sur le coût des activités, la revalorisation du point d'indice etc... La subvention 2023 est portée à 430K€.
- La reconduction du soutien aux associations locales, aux coopératives scolaires, au COS, dont l'attribution intervient classiquement au printemps.
Il est à noter qu'en 2023 la participation de la ville aux actions de l'association Nature en Occitanie prend la forme d'une prestation de service, en charges de gestion, et non une subvention.

=> **Sur les contributions aux organismes :**

- Une évolution de 23K€ des contributions au SICOVAL au titre des frais de gestion des équipements sportifs « 4co » pour prendre en charge l'évolution des charges de gestion et l'entretien des structures (378K€)
- Une baisse de 23K€ de la contribution au service de maintien à domicile (aides ménagères) du SICOVAL (30K€). Pour mémoire, le montant payé en 2023 correspond au remboursement des frais 2022. Le nombre d'usagers saint-orennais de ce service a baissé de 25% entre 2021 et 2022, ainsi que le nombre d'heures d'intervention -18%.
- Une légère baisse (-6 K€) de la participation au SDEHG correspondant aux emprunts contractés pour le compte de la commune pour les travaux sur le réseau électrique, et à l'annuité à rembourser en 2023 (140K€)

K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Evol 23/22
Contributions organismes	615	659	639	621	595	-4,2%
Subv° associations	211	187	210	217	204	-5,8%
Subv° fonct. CCAS	379	428	400	400	430	7,5%
Frais élus	168	160	158	158	161	2,1%
Non valeurs créances éteintes	11	2	10		10	
Frais de scolarité		1	32	28	22	-18,4%
Subv coopératives scolaires	11	9	12	12	12	3,3%
Charges diverses	19	3	1	12	16	33,3%
Total	1 413	1 448	1 460	1 447	1 451	0,3%

4/ Les atténuations de produits : réalisation de 99,7% en 2022, en progression de 10% en 2023

Il s'agit du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de la pénalité SRU.

En 2022, seul le montant de la pénalité SRU était notifié à la commune au moment du budget primitif.

Il ne l'est toujours pas à ce jour pour 2023.

Dès lors, les montants prévus correspondent aux éléments présentés lors du DOB.

- le montant du prélèvement au titre du FPIC : il est prévu une légère progression de la contribution de 68K€ à 71K€, en tenant compte des éléments du budget de l'Etat sur ce poste
- la pénalité SRU : seul le nombre de logements a été notifié à la ville (1158 contre 1101 en 2022, soit une augmentation de 57 logements recensés).
Dans l'attente de la notification, la simulation intégrée pour 2023, repose sur une progression du nombre de résidences principales de même hauteur qu'en 2022 et une stabilité de l'amende forfaitaire par logement manquant (calculé sur la richesse fiscale par hbt)

K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Fonds de péréquation des recettes FPIC	89	90	87	68	71
Pénalités SRU	101	111	93	70	81
Total	190	200	179	138	152

II/ La dette et son financement: 1 208 000 €

A) L'encours et l'annuité de la dette : réalisé en 2022 à 97,5%, en baisse de -3,6% en 2023

L'annuité de la dette correspond au remboursement annuel de la dette (en intérêts et capital), et l'encours de la dette au stock des emprunts en cours.

En 2022, l'emprunt prévu de 2,3 M€ sur les 6M€ contractés pour le mandat, n'a finalement été encaissé que pour 1M€. Le solde de 1,3 M€ est en report sur 2023. Il financera les reports en dépenses.

Pour 2023, l'annuité est prévue à 1,2M€ et l'encours au 1^{er} janvier est de 8,87M€.

K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévu 2022	CA 2022	% réal° 2022	BP 2023	Evol 23/22
Total annuité	1 408	1 382	1 445	1 285	1 253	97,5%	1 208	-3,6%
Intérêts	215	197	200	155	152	98,3%	169	10,9%
Capital	1 193	1 185	1 245	1 130	1 101	97,4%	1 039	-5,6%
Encours au 1^{er} janvier	9 639	10 446	10 062	8 974	8 974		8 873	-1,1%

B) Le financement du capital de la dette

Pour rappel, l'équilibre budgétaire s'apprécie au regard (Instruction comptable M14) :

- De la couverture des dépenses de fonctionnement et de l'annuité de la dette (intérêts et capital), par les recettes de fonctionnement
- Et à défaut, par l'emploi des ressources propres : tel que le FCTVA, cessions..., pour couvrir le remboursement du capital de la dette.

En 2022, l'exécution du budget de fonctionnement conforte l'autofinancement du remboursement en totalité, de l'annuité de la dette et des marges de financement du programme d'équipement.

Pour 2023, bien qu'impactés par les effets haussiers des charges de fonctionnement, l'autofinancement de la dette est également assuré, sans recours aux ressources propres d'investissement.

Budget Ville <i>opérations réelles, hors cessions</i>	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévu 2022	CA 2022	BP 2023
Produits de fonctionnement (A)	18 631	16 996	18 573	19 104	19 147	20 008
Résultat antérieur (A)	412	251	412	792	792	255
Charges de fonctionnement (B)	16 260	15 145	17 021	17 734	17 597	18 574
I- EPARGNE DE GESTION (A-B)	2 782	2 102	1 963	2 163	2 343	1 690
Intérêts de la dette (C)	215	197	215	155	152	169
II- EPARGNE BRUTE (I-C)	2 567	1 905	1 748	2 008	2 190	1 521
Capital de la dette (D)	1 192	1 185	1 245	1 130	1 101	1 039
III- EPARGNE NETTE (II-D) ou CAF	1 375	720	503	878	1 089	481
Ressources propres d'investissement	906	1 638	1 591	687	723	269
<i>FCTVA et divers</i>	599	1 018	1 283	438	430	199
<i>Cessions</i>	307	620	307	248	292	70
SOLDE POUR LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	2 282	2 358	2 094	1 565	1 812	750

III/ Le budget d'investissement : 10 960 000 €

Le budget en investissement 2023 (opérations réelles + opérations d'ordre) s'élève à 10 960 000 €.

Il intègre les effets de la contractualisation de l'emprunt unique de 6M€ pour la durée du mandat, avec une phase de mobilisation jusqu'au 31/01/2024.

Le montant nécessaire à l'équilibre du programme 2023 est prévu à hauteur de 3,65M€.

Le solde (0,05M€) est par conséquent inscrit en dépenses et en recettes, en réserves et fera l'objet de report sur l'exercice 2024.

Dès lors, le budget d'investissement strict de 2023 est de 10 910 000€

K€	CA 2021	2022					2023		
		Prévu	CA	Reports sur 2023	Total réalisé	% Réal°	BP 2023	Reports de 2022	Total 2023
Dépenses	4 533	8 480	5 343	2 732	8 075	95,2%	8 178	2 732	10 910
Programme d'équipement	1 847	5 611	2 744	2 707	5 451	97,1%	4 800	2 707	7 507
Remboursement du capital	1 245	1 130	1 101	25	1 126	99,6%	1 039	25	1 064
Affectation du résultat N-1	1 011	1 110	1 110		1 110	100,0%	1 391		1 391
Opérations d'ordre	429	629	387		387	61,6%	948		948
Recettes	5 324	8 480	5 811	2 519	8 330	98,2%	8 392	2 519	10 910
Recettes propres (FCTVA) et divers	1 283	438	430		430	98,2%	199		199
Subventions	276	1 749	402	1 219	1 621	92,7%	400	1 219	1 619
Affectation en réserve - résultats N-1	717	1 108	1 108		1 108	100,0%	1 604		1 604
Cessions	<i>En fonct</i>	248	<i>En fonct</i>				70		70
Emprunt	200	2 300	1 000	1 300	2 300	100,0%	3 650	1 300	4 950
Opérations d'ordre	945	963	1 011		1 011		1 205		1 205
Virement de la section de fonctionnement	1 902	1 674	1 859		1 859		1 264		1 264
Solde de l'emprunt globalisé du mandat (6M€), non nécessaire sur l'exercice :		3 700			3 700				50
Total de l'investissement	Dépenses	12 180			11 775				10 960
	Recettes				12 030				

A) Les programme d'équipement : réalisé à 97,1% en 2022, il s'élève à 7,5 M€ pour 2023

Le programme d'équipement 2022 s'est élevé à 5,45 M€, dont 2,7 K€ de reports sur l'exercice 2023 (opérations inachevées ou non payées à la clôture du budget 2022).

Il est de 7,5 M€ en 2023, réparti de la façon suivante :

- programme d'investissement 2023 : 4,8M€
- reports de 2022 : 2,7 M€

	2022				BP 2023
	Prévu	CA 2022	Reports sur 2023	Total réalisé	
Projets du mandat précédent	31		31	31	
Aménagement Cœur de ville - <i>solde fonds de concours à TM</i>					
Réhabilitation de la Halle	13		13	13	
Salle polyvalente - AP/CP	18		18	18	
Projets structurants du mandat	2 614	1 445	1 112	2 557	3 256
Réhabilitation Château Catala	2 103	1 358	718	2 075	779
Réhabilitation "Massot" (AMO, études, aménagement du parc, signalétique)	114	14	99	113	2 112
4ème groupe scolaire - Programmiste, MO déléguée à TM	284	11	273	284	300
Réaménagement Altigone - Travaux entretien, études (<i>renovation place Bellières sur env de pôle</i>)	71	51	20	71	65
Réhabilitation place J. Bellières	2		2	2	
Parc urbain de firmis	40	11	0	11	
Foret primaire - aménagements, plantations	11	11		11	
AMO parc Tucard	29			0	

	2022				BP 2023
	Prévu	CA 2022	Reports sur 2023	Total réalisé	
Interventions sur le patrimoine	1 783	730	959	1 689	781
Groupes scolaires (informatisation, désamiantage Catala, self H. Puis, travaux d'entretien, matériels..)	605	237	316	553	154
Maison Petite Enfance (travaux, matériels)	71	48	21	69	40
Accessibilité - Mises aux normes	77		77	77	
Bâtiments administratifs (entretien, aménagements, isolation, luminaires..)	488	111	365	476	262
Restauration (travaux d'entretien, matériels)	22	17	4	22	98
Equipements sportifs (travaux d'entretien, matériels)	151	106	44	150	68
Equipements culturels (travaux d'entretien, matériels)	76	28	37	65	90
MAM (divers aménagements, matériels)	55	52	0	52	3
Domaine public (vidéo protection, interv° quartiers, études, requalif espaces publics, Wifi)	133	58	70	128	23
Aménagement espaces publics (aménagements paysagers, jardins partagés, gestion des bois, cimetières)	105	72	23	95	44
Fonds de concours	272	72	189	261	77
Effacement réseaux aériens télécom	163	0	152	152	47
Travaux sur réseaux EP - SDEHG	109	72	37	109	30
Moyens généraux	823	492	340	832	687
Informatique (matériels, renouvellement PC, serveurs, cœur de réseaux)	215	97	114	211	389
Espaces verts (plantations, expertises, mobilier)	57	15	33	48	28
Matériels techniques (sportifs, esp. Verts, logistique, pro)	65	64	24	88	210
Renouvellement parc auto	118	4	114	118	5
Matériels/mobiliers services administratifs	21	20	0	21	20
Frais d'annonces, insertion	7	2	5	7	7
Communication (site internet, signalétique)	65	16	48	63	28
Achat de parts sociales SPL	41	40	1	41	
Acquisitions foncières	89	6	76	82	
Total programme d'investissement	5 611	2 744	2 707	5 451	4 800

B) Les recettes d'investissement

Elles sont réalisées en 2022 à 98,2%, reports compris.

Pour 2023, le financement des dépenses repose à la fois sur les recettes traditionnelles et sur des recettes initialement prévues pour 2M€ (emprunt et reprise de provisions) sur les budgets ultérieurs. En effet, la cession foncière du 4 avenue de Revel prévu au départ en 2023 pour 2M€, sera encaissée courant 2024. Dès lors, il est proposé pour ce montant d'inverser l'inscription de deux recettes : reprise anticipation la provision constituée pour le 4^{ème} groupe scolaire et utilisation supplémentaire de l'emprunt du mandat.

En parallèle, la cession foncière financera en 2024, le 4^{ème} groupe scolaire et les investissements, à concurrence des mêmes montants.

1/ Le FCTVA : réalisé à 98,2% en 2022, il est prévu à 0,2M€ en 2023

Il correspond à la récupération de 16,404% de la TVA payée sur les investissements éligibles, réalisés deux ans avant.

En 2022, il était calculé sur les investissements payés en 2020, et en 2023, sur les investissements 2021.

2/ Les subventions : réalisées à 92,7% reports compris, elles sont prévues à 0,4 M€ pour 2023

En 2023, les 0,4M€ correspondent aux dossiers présentés pour lesquels les engagements sont presentis ; auxquelles s'ajoutent les recettes notifiées en 2022 mais non encaissées à la clôture du budget 2022 (1,2 M€).

	CA 2022	RP sur 2023	BP 2023	Observations
Désamiantage sols école Catala	7	110		
Préfecture - DSIL 2020	7	45		Demande de versement en cours
Département - progr° scolaire 2019		65		
CAF - Travaux MPE 2020	68			
CAF - Equipement informatique MPE et PEDT	3			
Réhabilitation Château Catala et Halle	284	1 032		Demande de versement en cours
Département - programmation 2021	93	157		
Préfecture - DSIL 2021	187	383		
Région 2022		380		
Ademe et région : géothermie	4	112		
Préfecture - Achat de capteurs de CO2	4			
France Relance - Etudes jardins collectifs	8			
Académie de Toulouse - Socle numérique écoles	5			
Département, progr° scolaire 2021		24		Demande de versement en cours
CAF - Travaux MPE	22		42	
Tennis club - reversement subvention FFT - rénov° courts de tennis		7		Encaissés en janvier
Département, progr° scolaire 2022 - Corail		18		Demande de versement en cours
Département, acquisition bois		28		Demande de versement en cours
Fonds vert			30	
DSIL 2023 - Aménagement du 1 ^{er} étage du secours populaire et salle de pause/espace d'entretien des tenues de travail aux ateliers du CTM			206	
Département, progr° scolaire 2022 et 2023			122	
Total	402	1 219	400	
		1 621		

3/ Les cessions 0,07 M€

Comptablement, les cessions se prévoient en recettes d'investissement, et s'encaissent en recettes de fonctionnement.

C'est pourquoi le compte administratif 2022 ne fait pas apparaître la réalisation des cessions, car encaissées en fonctionnement.

En 2022, les cessions prévues pour un montant de 0,24 M€, ont été concrétisées à hauteur de 0,29 M€

- cession du terrain situé 5 rue de Nazan (0,2M€)
- cession de parts issues de la transformation de la SEM Altigone n SPL (40 000€)
- cession d'une bande de terrains situés 224 et 226 La Querqueille (4 455€)
- vente d'1 bus (42 000€)
- vente de matériels techniques (tondeuses) pour 6 600€

Le montant des cessions est de 0,07M€ en 2023 et concerne un terrain derrière le presbytère.

La cessions du terrain du 4 avenue de Revel sera finalement concrétisée courant 1^{er} semestre 2024, elle sera donc prévue au BP 2024.

4/ La reprise de provisions : 1 107 000€

Le budget 2023 prévoit, comme expliqué en préambule, la reprise par anticipation de la provision de 1 107 000€, dédiée au financements du 4^{ème} groupe scolaire.

Cette somme sera en totalité, à nouveau affectée aux dépenses liées à la réalisation du 4ème groupe scolaire, soit directement en 2024, soit en provision pour 2025, en fonction du besoin par l'affectation (pour ce montant) de la cession foncière.

5/ L'emprunt d'équilibre : 3,65 M€

En 2022, sur les 2,3M€ prévus, seuls 1M€ a été encaissé. Le solde (1,3M€) fait l'objet d'un report sur 2023 et sert au financement des reports de dépenses.

Pour 2023, l'emprunt nécessaire à l'équilibre des dépenses du programme 2023 est de 3,65M€.

Dès lors, le solde (0,05M€) est prévu en réserves, en dépenses et en recettes. Il fera l'objet de reports sur l'exercice 2024, conformément à la phase contractuelle de mobilisation.